



DECISION N°

2019 / 130

MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

SERVICE ENFANCE

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 accordant la délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son intégralité et pour la durée de son mandat,

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer un contrat avec société Côté Découvertes, sise 70 Impasse du Ru, 74450 Saint Jean de Sixt pour l'organisation d'un séjour classe découvertes du 25 au 29 mai 2020 au profit d'une classe de l'école élémentaire Centre.

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation s'élève à 12 740 € TTC

ARTICLE 3 : La dépense sera mandatée : chapitre 011, article 611, code fonctionnel 212 du budget 2020.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous- Préfet de Torcy
- Le Comptable assignataire
- La Société Côté Découvertes.

TOURNAN-EN-BRIE, le

07 NOV. 2019



Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

Département de Seine et Marne



MAIRIE DE
TOURNAN EN BRIE
77220

2019 / 131

DÉCISION

Le Maire de Tournan-en-Brie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de souscrire un contrat avec Monsieur CHAUVIN Christophe – représentant de la société Animations Loisirs France demeurant à Croissy Beaubourg BP 96 – 77314 Marne La Vallée Cedex 2, pour une animation de 4 jeux le dimanche 24 novembre 2019 de 9 heures à 17 heures.

Cette prestation se déroulera dans le cadre de la manifestation « Bourse aux vêtements de Tournan-en-Brie » à la salle des Fêtes, Rond Point Claude Santarelli à Tournan-en-Brie.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à 1800 euros TTC. La dépense sera imputée sur le budget 2019, chapitre 011, article 611, code fonctionnel 024, code service 111SC.

Article 3 : Copie sera adressée à :

- ◆ La Sous-préfecture de TORCY
- ◆ Le Comptable assignataire
- ◆ Monsieur Christophe CHAUVIN

Fait à Tournan-en-Brie, le 14 NOV. 2019



Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

République Française
Département de Seine et Marne

N°

2019 / 132



Ville de Tournan-en-Brie

DECISION

SERVICES TECHNIQUES
CH/SP/LG

Le Maire de TOURNAN-EN-BRIE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du :

- ◆ 10 avril 2014 notamment l'alinéa 4 de l'article premier accordant la délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122/22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2019 autorisant le Maire à signer le marché ainsi que les éventuels modifications du marché de travaux de réalisation d'un écran acoustique sur la RN4 avec un groupement d'entreprises dont le mandataire désigné est la société AURA TP, Bâtiment E, 8-10 rue du Bois Sauvage, 91000 EVRY,

Considérant la nécessité de réaliser de travaux supplémentaires dans le cadre de ce projet,

Article 1 : de passer une modification n°1 du marché de marché de travaux de réalisation d'un écran acoustique sur la RN4 avec la société :

**AURA TP
Bâtiment E, 8-10, rue, du Bois Sauvage,
91000 EVRY**

Article 2 : Le montant de la modification n° 1 du marché est de 18 817 € HT.

Article 3 : Les dépenses seront imputées au chapitre 23 de la section investissement du budget de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/11/2019

Reçu en préfecture le 19/11/2019

Affiché le

Bersier
Levrault

ID : 077-217704709-20191119-20190132-CC

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

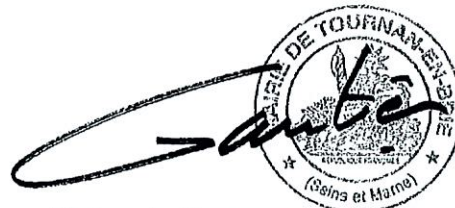
Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- ☞ Le comptable assignataire,
- ☞ Monsieur le Président Directeur Général de la société AURA TP.

Fait à Tournan-en-Brie, le

19 NOV. 2019

Laurent GAUTIER



Maire de Tournan-en-Brie

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie



MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN ECRAN
ACOUSTIQUE SUR LA RN4 A TOURNAN-EN-BRIE

Modification de marché n° 1
(Marché n° MAPA2019/T/ST/03)

Entre :

Le Maitre d'Ouvrage :
Mairie de Tournan-en-Brie
1, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie

Représentée par Monsieur Laurent GAUTIER, Maire de Tournan-en-Brie ;

ET

Le groupement d'entreprises :

- **AURA TP (Mandataire) Bâtiment E – 8/10 rue du Bois Sauvage 91000 EVRY**
- **CONERTO SAS (Co-traitant) 9 rue de Lorraine 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE**

Le Mandataire du groupement :

AURA TP (Mandataire) Bâtiment E – 8/10 rue du Bois Sauvage 91000 EVRY

Représenté par M. Fabrice LASSERON,
Président Directeur Général

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION

La présente modification n°1 a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires concernant la mise en œuvre d'un branchement des eaux pluviales de la commune sur le collecteur des eaux pluviales réalisé dans le cadre du projet.

Par ailleurs, la présente modification concerne la compensation financière suite à la modification des conditions d'exploitations pour l'entreprise. L'ouverture de la bretelle d'accès à la RN4 (demande de la DIRIF afin de réaliser des travaux de nuit sur la RN4 pendant 2 semaines (semaines 40 et 41)), a obligé l'entreprise à modifier son plan de charge avec perte d'exploitation (modification et adaptation du balisage en cours de chantier).

ARTICLE 2 : MONTANT

Le montant des travaux supplémentaires objet de la présente modification n° 1 est fixé à 18 817 € HT conformément au devis détaillés joints.

Le nouveau prix du marché comprenant le montant de la présente modification n° 1 est ramené à 899 192 € HT.

ARTICLE 3 : REPARTITION FINANCIERE

Le montant objet de la présente modification est au bénéfice de l'entreprise AURA TP mandataire du groupement.

ARTICLE 4 : CLAUSES GENERALES

Toutes les autres clauses du marché demeurent applicables.

Evry le : 18/11/2019...

Tournan-en-Brie le : 19 NOV. 2019.....

Le Titulaire du marché

Fabrice LASSERON,
Président Directeur Général
Société AURA TP
(Mandataire du groupement)

8170 Rue de la Foie 77100 EVRY
Tél : 01 59 13 02 43
Site : 01 66 116 00051 - 01 66 116 116

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie

ECRAN ANTI BRUIT RN4 à TOURNAN EN BRIE

Sous détail de prix nouveaux

Désignation : Création d'un regard et jonction eaux pluviales existantes

Quantité estimées : 1 unité : forfait

Composant du prix:	rendement:	unité:	quantités:	PRIX UNITAIRES			TRAVAUX PROPRES	TRAVAUX SOUS TRAITES
				m.oeuvre	matériel	fourniture		
terrassment espace confiné	1	m3	6,000				330,00	
démontage buse existante	1	ml	12,000				1740,00	
pose PVC CR8 Diametre 400	1	ml	9,000				1215,00	
pose de regard 1000*1000 avec dalle de repartition	1	u	1,000				750,00	
pose d'un tampon DN 400	1	u	1,000				0,00	
évacuation et mise en décharge déblais	1	m3	6,000				450,00	
et démolition du réseau existant	1	ft	1,000				750,00	
plan de recolement	1	ft	1,000				750,00	
relevé travaux effectués	1	ft	1,000				750,00	

total sec déboursés: 6735,00 0,00

coefficient vente sur tx propres: 1,250

coefficient vente sur tx sous traités: 1,000

total vente travaux propres: 8418,75

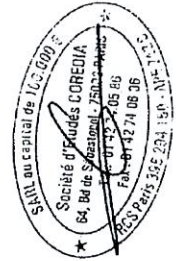
total vente travaux sous traités: 0,00

total prix nouveau en Euro HT: 8 418,75 €

Arrondi en Euro HT: 8 419,00 €

AURA TP
S.A.S.U.
8/10 Rue du Bois Sauvage - 91660 EVRY
Tél. : 01 69 73 02 43
SIRET : 444 169 116 00061 - RCS EVRY 444 169 116

le 27/11/19



Avis favorable de la MOE

